

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Vingt-huitième session du Comité pour les animaux  
Tel Aviv (Israël), 30 août – 3 septembre 2015

Rapports régionaux

## OCEANIE

1. Le présent document est soumis par le représentant de l'Océanie (M. Hugh Robertson, Nouvelle-Zélande).

Informations générales

2. Nombre de Parties dans la région: 8 (Australie, Fidji, Îles Salomon, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Vanuatu).

Les 9 pays d'Océanie suivants ne sont pas Parties à la CITES : Îles Cook, Etats fédérés de Micronésie, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Niue, Tokelau, Tonga et Tuvalu. Les Îles Cook et Niue s'autogouvernent en libre association avec la Nouvelle-Zélande, tandis que Tokelau est sous souveraineté néo-zélandaise. Bien que la Nouvelle-Zélande ait son rôle à jouer dans la politique internationale de ces pays, ils ne sont pas Parties à la CITES en vertu de la législation néo-zélandaise. A l'inverse, les territoires français d'outre-mer de Polynésie française, de Nouvelle Calédonie et de Wallis et Futuna, les territoires australiens, américains et britanniques de la région sont membres de la CITES suite à l'adhésion de leur Etat d'appartenance.

Relations avec les Parties de la région depuis le CA27 (Veracruz, mai 2014)

3. Suite à la 27<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux, M. Robertson a envoyé un rapport aux Parties membres expliquant les principaux résultats intéressant l'Océanie. Ce rapport incluait une actualisation sur les sujets suivants :
  - a) la création d'un groupe de travail intersessions sur la place des espèces éteintes dans les annexes de la CITES. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont pu en retirer les espèces endémiques éteintes à la CoP16, et ces deux pays ont rejoint le groupe de travail en raison de leur expérience dans ce domaine et de l'intérêt qu'ils portent à ces questions.
  - b) les avancées dans l'Etude du commerce important qui a maintenu la population de *Tursiops aduncus* (Grand dauphin de l'Océan Indien) des Îles Salomon dans l'étude. Le CA27 a félicité les Îles Salomon pour avoir interdit l'exportation de *Tursiops aduncus* et un quota de zéro s'impose donc jusqu'à ce que les Îles Salomon puissent prouver que les exportations peuvent être durables.
  - c) les avancées dans l'Etude du commerce important des populations de bécotiers (*Tridacna* spp.) des Îles Salomon. Le CA27 a pris bonne note de la nouvelle législation (Fisheries (Clam) (Amendment) Regulation 2014) interdisant la collecte de spécimens sauvages de bécotiers, a maintenu un quota

---

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

d'exportation de zéro pour tous les bœnitiens sauvages (y compris les coquilles mortes) et a également recommandé au Comité permanent de la CITES d'étendre ce quota d'exportation de zéro à toutes les sources de bœnitiens jusqu'à ce que les Iles Salomon aient pu prouver que la récolte de bœnitiens est licite et durable.

- d) la sélection des espèces pour l'Etude du commerce important suite à la CoP15. Le CA27 a éliminé de l'étude tous les stocks de coraux exportés des Iles Fidji à l'exception de deux (*Plerogyra simplex* et *P. sinuosa*) inscrits en 'préoccupation possible'. Cela signifie qu'il faudra que les Iles Fidji précisent sur quelles bases elles ont fondé leur avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour ces espèces et fournissent plus d'informations sur les quantités exportées.
  - e) la sélection des espèces pour l'Etude du commerce important suite à la CoP15. Le CA27 a sélectionné 18 taxons, dont plusieurs coraux de notre région. Les Etats de l'aire de répartition ont été invités à répondre rapidement aux demandes d'informations du Secrétariat concernant ces espèces.
  - f) les discussions du Groupe de travail sur les requins et les raies centrées sur l'application des inscriptions devant entrer en vigueur le 14 septembre 2014. Le groupe de travail recommandait notamment que les outils de détermination mis au point par certaines Parties et organisations soient disponibles sur le portail dédié aux requins sur le site Internet de la CITES et que les organes de gestion et autorités scientifiques œuvrent en étroite collaboration avec les agences des pêches de leur pays et région. L'Allemagne a fourni un modèle d'ACNP élaboré avec l'UICN/TRAFFIC et prévoit de tester cette technique en prenant des exemples de pêche aux requins dans différentes zones de la planète, y compris l'Océanie. L'Australie a brièvement résumé les travaux des deux ateliers de la région Océanie à la session du groupe de travail et il a été prévu de tenir une autre session régionale sur les ACNP visant les requins et les raies.
  - f) la création d'un groupe de travail intersessions commun CA/CP sur les outils de détermination et les formats pouvant être utilisés par les agents des organes et autorités de la CITES ainsi que par les agents aux frontières pour identifier les espèces CITES dans les échanges internationaux, étant donné que les technologies disponibles dans certaines parties de l'Océanie peuvent ne pas être aussi avancées que dans d'autres parties du monde.
  - g) la création d'un groupe de travail intersessions commun CA/CP sur le renforcement des capacités.
4. Une copie de ce rapport a également été envoyée aux représentants de 9 pays d'Océanie qui ne sont pas membres de la CITES et à plusieurs OIG et ONG travaillant dans la région.

#### Questions d'application de la CITES pertinentes pour la région

5. L'Océanie s'étend sur une vaste région essentiellement tropicale, dominée par le milieu marin. Les risques que courent la faune et la flore sauvages du fait du commerce doivent être replacés dans le contexte des menaces habituelles telles que la perte d'habitats, les espèces envahissantes, la surexploitation au niveau national et les changements climatiques mondiaux. Dans certains secteurs de la région (p. ex., à Fidji) le blanchissement des coraux a eu un effet spectaculaire sur les récifs et l'appauvrissement rapide des stocks de certaines espèces marines telles que le requin océanique, le requin soyeux et beaucoup d'espèces de concombres de mer suscite des préoccupations. La mise en pratique des nouvelles inscriptions de requins et de raies en septembre 2014, soulève un intérêt considérable, tout comme les difficultés à délivrer des ACNP pour les espèces migratrices en raison du manque de données du fait que les captures et les exportations de requins ne sont généralement pas enregistrées au niveau de l'espèce. Un projet est en cours visant à adopter une approche régionale des ACNP et à améliorer la collecte des données et le suivi. Les ressources marines sont un élément essentiel des cultures et économies locales et les questions portant sur leur exportation sont donc sensibles et d'une importance grandissante pour les pays de la région. La relation entre le commerce et d'autres pressions doit être gardée à l'esprit mais la CITES a un rôle potentiel important à jouer dans l'utilisation durable et la protection des espèces du milieu marin de la région.
6. La région ayant une très petite population humaine par rapport à la zone administrée et, en conséquence, des services gouvernementaux réduits, les capacités restent un problème d'importance critique pour les Parties et les pays non-Parties de l'Océanie. Habituellement, la CITES ne représente qu'une petite partie des nombreuses tâches relatives à l'environnement et à la conservation accomplies par un petit nombre de fonctionnaires. Souvent, une ou deux personnes seulement s'occupent de tous les accords multilatéraux sur l'environnement et le taux de renouvellement du personnel est souvent élevé dans les

petits services publics des nations insulaires. Certaines Parties ont un commerce très réduit d'espèces inscrites à la CITES de sorte que, pour elles, répondre aux demandes d'information de la CITES n'a pas une priorité élevée, et les communications électroniques avec les organes de gestion et les autorités scientifiques enregistrées sont parfois difficiles sur le plan technique. Les récentes inscriptions de requins et de raies à forte valeur commerciale ont rehaussé l'image de la CITES au sein de nombreuses Parties et organisations régionales ; en atteste le relèvement des niveaux de coopération entre les agences chargées de l'environnement et des pêches au sein des pays et dans la région.

7. Certains pays d'Océanie n'ont pas encore de législation pertinente en vigueur pour appliquer la CITES et le rôle et les responsabilités des organes de gestion et des autorités scientifiques ne sont pas clairement définis, ce qui rend l'application de la CITES difficile.

#### Activités de renforcement des capacités et campagnes de sensibilisation

8. En mars 2014, avec l'aide du Secrétariat de la CITES et de l'Australie, le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SCP) a organisé dans les Iles Salomon un atelier sur les ACNP pour les agents du Ministère des pêches et des ressources marines. L'atelier portait sur le commerce des coraux vivants ou morts (souvenirs) en provenance des Iles Salomon, sur les réglementations commerciales dans les principaux marchés, Etats-Unis et Union Européenne, et sur les conséquences de l'absence d'ACNP solidement fondés ; le débat sur le processus de l'Etude du commerce important a porté sur la durabilité des exportations de plusieurs autres taxons marins de la région.
9. Grâce à une demande soutenue par l'Australie auprès du Secrétariat, des financements ont été obtenus auprès de l'UE permettant aux Parties (et Etats non-parties à la Convention) d'Océanie d'élaborer des ACNP (ou des documents comparables) pour leur stocks de requins et de raies inscrits à la CITES. Il a été demandé au docteur Colin Simpfendorfer (Université James Cook, Queensland, Australie) :
  - a) de résumer l'état des connaissances sur la pêche des espèces de requins et de raies inscrites à la CITES ;
  - b) de résumer les mesures en vigueur relative à la gestion des pêches et à la conservation des ressources ;
  - c) d'animer dans la région un atelier de renforcement des capacités en matière d'ACNP pour les requins en utilisant les ACNP australiens et néo-zélandais comme modèles ;
  - d) de réunir l'ensemble dans un modèle d'ACNP unique pour la région qui pourrait être utilisé par toutes les Parties (et tous les Etats non parties à la Convention) d'Océanie qui pourraient décider de les utiliser ; et
  - e) d'élaborer des protocoles de collecte régionale des données relatives aux requins et raies inscrits à la CITES, d'identifier les organes compétents et de préciser les besoins en renforcement des capacités pour l'étude de suivi régulier au niveau de l'ensemble de la région.
10. Le Secrétariat de la CITES prévoit d'animer une session d'une demi-journée sur « le commerce illicite et non-durable en tant que menace pour les espèces » dans le cadre du « Forum des espèces des îles du Pacifique » organisé par l'UICN sur 3 jours aux Iles Fidji, en juillet 2015. Le lendemain du forum est proposé un atelier technique sur les questions soulevées au forum, mais également sur les capacités disponibles dans chaque pays, sur leurs besoins et sur les difficultés que rencontrent les Parties à appliquer la CITES, ainsi que celles que rencontrent les Etats non-parties à la Convention à la rejoindre, et sur les moyen de faire participer les diverses parties concernées, nationales ou régionales, à la mise en œuvre de la CITES. J'espère pouvoir présenter un rapport sur ces actions au CA28.
11. Depuis 2009, la Nouvelle-Zélande a financé et organisé plus d'une douzaine d'ateliers relatifs à la CITES dans huit pays du Pacifique. Alors qu'il a été mis fin à la contribution néo-zélandaise au programme CITES de renforcement des capacités dan le Pacifique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont à la recherche de moyens efficaces – mais plus économes en ressources – de soutenir toute demande d'assistance de la part de leurs collègues du Pacifique. Je souhaite exprimer mes remerciements sincères aux personnels du Secrétariat CITES pour l'aide qu'ils ont apporté aux organisateurs des ateliers ces six dernières années, leur contribution et expertise s'étant révélées d'une valeur inestimable dans cette lointaine région.

Questions à l'ordre du jour particulièrement pertinentes pour la région Océanie

12. Les points suivants présentent un intérêt particulier pour les huit Parties de l'Océanie:

- a) Renforcement des capacités concernant les ACNP.
- b) Espèces éteintes.
- c) Etude du commerce important, plus particulièrement pour ce qui concerne les coraux.
- d) Conservation et gestion des requins